

Mise en place de la collecte enterrée Secteur Fresnel – Cronenbourg

Foire aux questions



Foire aux questions : le projet

Pourquoi mettre en place la collecte enterrée ?

- Le secteur Fresnel est une zone d'habitat dense où la collecte en bacs ne donne pas des résultats très satisfaisants en termes de tri des déchets.
- Ophéa a réalisé d'importants travaux de réhabilitation sur les immeubles, la mise en place de la collecte enterrée permet de poursuivre cette dynamique au niveau des espaces publics.

Qu'est ce que ça va changer ?

- Création d'un environnement visuel plus agréable
- Amélioration de l'hygiène et des conditions de stockage des déchets
- Diminution des nuisances sonores et olfactives
- Diminution des risques d'incendies et d'actes de vandalisme
- Amélioration des performances de tri
- Amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Amélioration des conditions de travail des agents

Foire aux questions : les emplacements (1/2)

Pourquoi ne pas mettre un point de collecte devant chaque entrée d'immeuble ?

- La capacité d'un conteneur est déjà de 5m³, ce qui permet de desservir entre 30 et 40 logements en moyenne.
- Le coût d'achat de ces conteneurs est important, c'est pourquoi on évite d'en installer en surnombre.

Comment ont été déterminés les emplacements des points de collecte ?

- Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : le nombre de logements à proximité, la facilité d'accès pour les habitants-es, l'accessibilité pour le camion de collecte, l'absence de réseau souterrain, l'espace aérien dégagé.
- Des observations ayant été émises sur les premières propositions présentées en 2019, les études ont repris et ont permis d'identifier de nouvelles possibilités pour les emplacements. Celles-ci sont actuellement soumises à l'avis des habitants-es concernés-es.

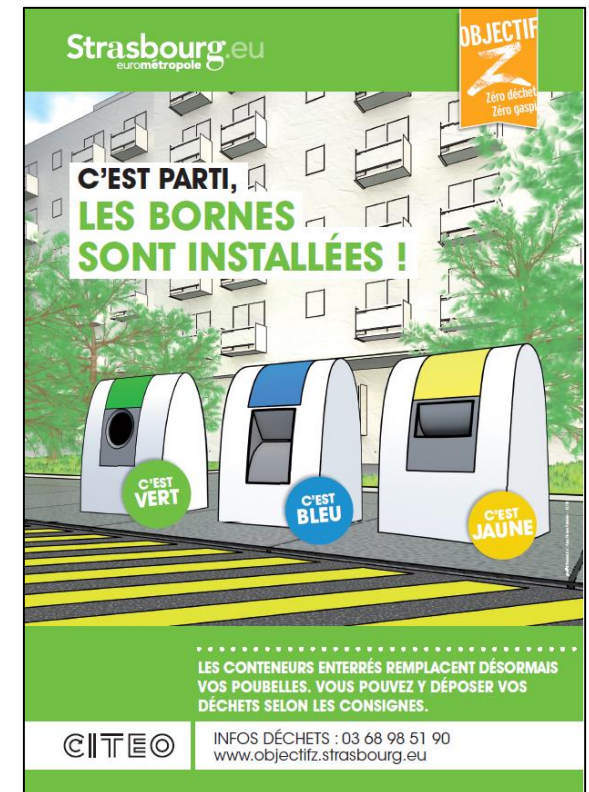
Foire aux questions : les emplacements (2/2)

Pourquoi certains emplacements sont-ils si proches des fenêtres ?

- Les emplacements ne doivent pas être trop éloignés des entrées et sur les trajets habituels des habitant-e-s.
- Limiter au maximum les traversées de rues permet de rendre plus aisé l'accès aux points de collecte.
- De nombreuses contraintes techniques ont dû être prises en compte (réseaux en sous-sol, conditions d'accès du camion, possibilité de levage des conteneurs, etc.).

Comment vais-je être informé-e de la mise en service de la collecte enterrée ?

- Un courrier annonçant la mise en service sera distribué une à deux semaines en amont dans toutes les boîtes aux lettres des immeubles concernés. Des affiches seront également mises en place dans les entrées d'immeubles.
- Quelques jours avant la mise en service, des conseillers du tri missionnés par l'Eurométropole de Strasbourg feront du porte-à-porte pour expliquer le fonctionnement de la collecte enterrée et préciser le moment à partir duquel il sera possible d'utiliser les conteneurs enterrés.
- Au moment de la mise en service, des affiches d'information seront à nouveau installées. Les bacs existant seront alors retirés.



Foire aux questions : le tri

Pourquoi les opercules des conteneurs sont-elles si petites ?

(« C'est contraignant pour le dépôt des gros cartons... »)

- La petite taille des opercules permet de limiter le dépôt des sacs d'ordures ménagères et d'encombrants dans les conteneurs de tri.
- Les gros cartons (ou autres objets volumineux) doivent être déposés en déchetterie. Il est également possible de faire gratuitement appel au service de ramassage des encombrants de l'Eurométropole de Strasbourg.

Comment pouvez-vous vérifier la qualité du tri ?

- Plusieurs fois par an, un échantillon est prélevé sur le contenu d'un camion de tri. Celui-ci est analysé afin de connaître la part d'erreur de tri (ordures ménagères, verre, plastiques non recyclables).

Les bons gestes à adopter

- **Ne pas encombrer les plateformes autour des conteneurs (sacs, cartons, encombrants, ...)**

- **Ne pas stationner devant les conteneurs, et d'une manière générale, respecter le stationnement**
 - ⇒ **Cela pourrait empêcher le camion de collecte de circuler et donc de vider les conteneurs**

- **Pour les ordures ménagères:**
 - ✓ **Mettre les déchets dans des sacs poubelles**
 - ✓ **Utiliser des sacs poubelles de moins de 80 L (les sacs trop gros ne pourront pas être déposés dans les conteneurs)**